

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'ÉCOLE HEUREUSE

Les écoliers font grève — la grève permise, traditionnelle et hygiénique. Peut-être quelques-uns ont-ils délaissé l'école sans déplaisir. La société nationale de « l'Art à l'École », présidée par l'éloquent sénateur Maurice Couyba, que seconde si activement son dévoué secrétaire général Léon Ristor, voudraient qu'ils n'en fussent jamais éloignés sans mélancolie. Ils souhaiteraient — et ils s'y appliquent avec ardeur, que le séjour en fut précieux et allégre. Déjà, par leurs soins, nombre d'édifices scolaires ont vu s'élever leurs surfaces moroses. Mais pour être fructueuse et générale, l'œuvre exige du zèle, de la patience et de l'argent. Déjà il est avéré que, de ces secours, nul ne fera défaut. L'exhortation officielle n'a point manqué non plus aux promoteurs et de notables écrivains d'art, soucieux d'orientations nouvelles, comme Frantz Jourdain et Roger-Marx, ont mis leur crédit personnel au service de cette Société.

Au fond, l'Art à l'École, c'est une excellente contribution à ce que Mme Jeanne Girard, la très distinguée inspectrice des écoles maternelles, appelle fort justement « l'Éducation de la petite Enfance » dans un livre qu'on ne saurait trop recommander.

« L'Éducation de la petite Enfance » est le résultat d'observations groupées avec ordre et méthode. Mais l'esprit si averti de Mme Jeanne Girard n'eût doté la pédagogie enfantine que de pages didactiques si une âme avide de se dépenser et abondante en mouvements généreux n'avait franchi de toute froideur ce petit traité où l'émotion s'augmente encore de tous les charmes de l'écriture. Cette femme si dévouée à sa profession, en tire des motifs de l'exalter et de s'exalter elle-même. Elle ne pense pas seulement bien, elle écrit avec la force et la couleur — et son livre réalise, dans le meilleur sens, l'action directe.

Le marmot a deux ans. C'est l'heure où « la maternelle » le prend, ahuri et désespéré de voir s'éloigner sa mère. Et l'échange la gaieté préilieuse de la rue pour les murs sombres. Et c'est déjà pour l'enfant — le mur sans gaieté, — la teinte même de la vie. N'y pourra-t-il point se détendre, s'initier à la bonne humeur ? Ce subterfuge est-il impossible : « L'effort accompli librement ? » L'enfant apprend, et il ne sait pas qu'il apprend. Il joue « utilement ». Et cette éducation par le jeu lui est agréable. Or, si l'enfant doit être armé promptement pour la vie, — il a également droit au bonheur.

Il n'est pas sûr que la nature nous ait donné les droits que nous avons pris sur lui, dans son intérêt. Il n'est pas certain que la nature nous ait attribué celui de l'obliger à travailler s'il veut jouer, et de faire couler ses larmes parce qu'il préfère un conte bleu à un récit d'histoire. Car peut-être l'instinct de l'enfant est-il plus sûr que notre raison ? Mieux vaudrait, pour comprendre les petits, se faire « petit » avec eux, prendre la mesure de leurs cerveaux mêmes, deviner et chérir leurs chimères. Il est à coup sûr plus commode et plus amusant d'aligner les bébés de la Maternelle, de les faire marcher au pas, de jouer avec eux « aux soldats » que d'interroger une à une ces cervelles infimes et frêles.

Mme Jeanne Girard s'y est appliquée pourtant. Et elle a trouvé en cette application un contentement certain. Elle a d'abord éprouvé pour ces petites choses délicates une infinie sollicitude, une compassion sans limites. Elle s'est souvenue de ce que Jean-Jacques a dit de l'éducation des petits enfants, — de ces petits enfants qu'on commence à rendre misérables « pour les préparer de loin à je ne sais quel prétendu bonheur dont il est à croire qu'ils ne jouiront jamais ».

Et Mme Jeanne Girard est arrivée à un certain nombre de constatations pratiques :

L'école doit être en plein air. L'Etat — comme en Amérique — devrait, avec une prodigalité inlassable, multiplier les terrains de jeux.

Au cas où l'école est fermée pour cause d'épidémie, les enfants, loin d'être restitués au logis malsain, ou délégués aux soins peu diligents d'une voisine, seront transportés, jusqu'à la réouverture, en des maisons construites à cet effet sur la zone des fortifications.

La décoration fleurie des « maternelles » est une idée non seulement charmante, mais nécessaire.

Chaque enfant devrait avoir, en une pochette, son livre, son cahier et son crayon. D'accord avec l'hygiène, l'instinct de la propriété serait ainsi développé.

Il y a le chapitre des mouchoirs. Il faudrait donner aux enfants des mouchoirs en papier. Et il y a le chapitre des bains-douche. Cette méthode, de plus en plus appliquée, soulève le problème du linge. A Paris, les cours de coupe fournissent un stock considérable de petites chemises. Dans la pratique, l'avance du linge propre est de plus en plus exceptionnel. La plupart des enfants sont changés dans leur famille avant le bain...

La marche au pas est discutable. Si elle constitue une bonne discipline des mouvements, elle est contraire à l'hygiène. Aucun avantage ne saurait compenser l'inconvénient de la poussière.

Sous aucun prétexte, un enfant qui s'endort à l'école ne doit être réveillé, etc., etc.

Nous en avons assez dit pour marquer l'intérêt du livre de Mme Jeanne Girard. L'enseignement, la préparation de la classe, le jeu, la discipline sont matière à des observations très justes, souvent personnelles et originales. Les enfants âgés de moins de cinq ans doivent jouer presque toute la journée. La discipline doit être active, l'école n'est pas le silence et l'immobilité. L'école, c'est « la continuation de la vie à la maison, au dehors, au milieu des autres : on y va, on y parle, on s'y meut, suivant certaines lois, comme dans l'existence ». Cette discipline sera active et légitime. Le jeu qui est pour l'enfant un but, est pour l'éducation un moyen. Il doit réunir ces trois conditions : occuper l'enfant, l'obliger à être « volontairement » attentif, exercer son corps à l'agilité. Conscient de la liberté qu'il garde ou croit garder, de s'adonner ou de ne pas s'adonner à la récréation, — l'enfant recevra moins de reproches que de conseils. Il serait injuste de le punir parce que la tour péniblement édifiée avec des dominos, de ses petites mains malhabiles, se sera brusquement écroulée — à l'image de la Vie et des desseins des hommes.

A la Maternelle, il faudrait encore enseigner la pitié aux enfants. La semence est utile qu'on aurait déposée en leurs petites âmes fécondes. Une moisson se lèvera, par quoi l'humanité sera meilleure. C'est en aimant les fleurs, par exemple, que les enfants apprendront à aimer ou à respecter la vie, et que « la pitié est supérieure au devoir ». Et n'est-ce pas aussi le plus noble des métiers que celui des femmes qui ont aidé à la formation de ces esprits ? Il est composé tout entier d'efforts personnels. L'institutrice à « la maternelle », est la seconde mère de l'enfant. Et la première n'a donné naissance qu'à la vie du corps.

On peut donc lui conseiller la lecture de « l'Éducation de la Petite Enfance ». Elle saura mieux ce qu'on attend d'elle ; elle appercevra la grandeur morale de sa mission. Elle se souviendra aussi que le seul lieu du monde où se puisse réaliser l'égalité, c'est l'école — l'école heureuse !

Paul DUPREY.

USAGES NOUVEAUX

Jadis quand ils recevaient, les maîtres de maison s'ingéniaient à retenir leurs invités le plus tard possible. C'était l'âge des bals héroïques où l'on dansait jusqu'à l'aurore, pour aller ensuite prendre un tasse de lait au Pré-Catelan.

Aujourd'hui, les plus longues soirées finissent à deux heures du matin. Quand nos mondains se couchent à trois heures, c'est un événement dont ils parlent pendant toute la saison — pardon, soyons correct : la *season*.

Il est vrai que les gens qui reçoivent semblent n'avoir qu'un désir : mettre leurs hôtes à la porte le plus tôt possible. Les invitations portent en toutes lettres : de *neuf heures à minuit*, ce qui semble dire, fait remarquer Mme K... :

— Je consens à m'ennuyer en votre compagnie jusqu'à minuit, mais pas plus tard.

Lorsque cette formule, devenue courante, ne suffit pas à chasser les invités, les amphitryons emploient d'autres systèmes.

Il y a d'abord la manière forte, genre du comte d'A... qui ordonne à son maître d'hôtel :

— Fermez le buffet, éteignez, j'en ai assez !

Ou encore celle de Mme de St-V... qui parcourt les salons en répétant comme les gardiens des Musées :

On ferme !

Comme la mode s'est de plus en plus répandue de recevoir hors de chez soi, on loue une salle jusqu'à une heure déterminée. Brusquement, les musiciens disparaissent, l'électricité s'éteint ; force est aux bostonneurs filer.

Sans aller jusqu'à ces extrémités, on peut faire comme Mme de F..., qui, à chacune de ses réceptions, quand sonne minuit, se lève et à très haute voix dit à ses amies :

— Oh ! comme c'est ennuyeux, il est tard, on va s'en aller, c'est désolant, il faut aller se coucher, etc...

On comprend et on obéit.

Les maîtresses de maison très raffinées ont imaginé un délicieux moyen d'indiquer que la soirée est finie et qu'elles désirent se reposer. Au moment où le bal est le plus animé, on apporte une gerbe de fleurs que les jeunes gens distribuent aux jeunes filles. A ce signal, les mères de familles se précipitent sur leurs enfants, et en chœur tout le monde entonne :

— Mille remerciements, Madame. Votre réception était délicieuse, nous nous sommes beaucoup amusés, etc.

L'effet de la gerbe de fleurs est infaillible. On l'a encore constaté dans les bals de cette semaine, chez Mmes de St-G..., de Cab..., de La...

Nous indiquons ce petit truc aux personnes qui tiennent également à être polies et à se coucher à une heure raisonnable.

Encore plus d'autos !

Le nombre des autos menace d'augmenter. Nous devons cette catastrophe à M. de Lipkowski, le fameux inventeur des freins employés pour la plupart de nos chemins de fer. Une roue en acier, souple et élégante portant son nom, est destinée à remplacer sous peu les pneus des automobiles. Par conséquent plus d'accidents par crevaisin et surtout plus de dépenses excessives pour les enveloppes. Un concours organisé par notre confrère *L'Auto*, a permis à ces roues de parcourir environ 2.200 kilomètres, avec une vitesse moyenne de 50 à l'heure, sans le moindre accident. L'automobile pourra ainsi devenir un moyen de locomotion exact et peu coûteux.

Hélas ! cela nous promet des délices ! On ne peut déjà aller à pied à Paris. Que sera-ce dans quelques années !

La Vache

Une des rues les plus calmes du Faubourg Saint-Germain, entièrement bordée de vieux hôtels et de jardins aux arbres séculaires, la rue Barbet-de-Jouy est en émoi...

La vicomtesse a accouché ! Ce n'est pas tout à fait cet événement qui a bouleversé ce paisible quartier. Ce sont ses conséquences.

La vicomtesse qui a décidé, comme toutes les femmes distinguées, de nourrir elle-même son rejeton, a cru cependant nécessaire de s'adjoindre une aide. Mais comme elle a peur du lait de Paris, elle a fait venir une vache, une vraie vache de ses propriétés d'Auvergne, et l'a installée au milieu de son parc.

Malheureusement cette brave bête n'est nullement sensible aux charmes de l'aristocratie hôtel, et regrette ses montagnes. Ses regrets se traduisent en longs beuglements qui assourdissent tout le voisinage.

De plus cette vache, étrangère à la vie parisienne, est affolée par les automobiles, les visites.

Chaque fois qu'elle entend une corne, elle fuit terrifiée et refuse énergiquement de se laisser traire.

Bref, de jour en jour, elle dépérit. Et la vicomtesse songe à lui donner un remplaçant. Que dira M. Brieux ?

INFORMATIONS

En Turquie

Les crimes d'Abdul-Hamid

Les Conseils de guerre continuent avec beaucoup d'activité, les enquêtes, les jugements et les exécutions.

Ces dernières qui sont nombreuses, ont lieu chaque jour, mais le lieu et l'heure sont soigneusement cachés au public.

D'après les journaux, 200 accusés ont été acquittés.

Le fameux directeur du Mizan, Mourad bey, a été condamné à mort. La cour martiale a condamné également à la pendaison Nadir Agha, conseiller favori du sultan déchu. L'exécution de la sentence aura lieu, dans quelques jours, à la fête du pont Karakeuf.

D'autres condamnations et des exécutions de réactionnaires connus sont imminentes.

Les prisonniers de Salonique

340 réactionnaires arrêtés à Constantinople ont été transportés à Salonique. Les prêtres et les civils ont été internés à Jedikule et les militaires envoyés à Uskub.

Il est encore arrivé 6.600 prisonniers pour une destination inconnue et on attend trois trains de soldats de la garnison de Constantinople, qui doivent passer ici en conseil de guerre.

Un télégramme du généralissime Cheyket pacha annonce le transfert de 8.000 soldats condamnés à une longue détention et aux travaux forcés par les Conseils de guerre de Constantinople. L'arrivée de tous ces prisonniers causé de l'inquiétude à Salonique.

La Chambre a vu dans ce fait le résultat des ordres impériaux qu'Abdul-Hamid n'avait pas encore osé donner pour la capitale. Selon les informations ministérielles confirmées par des dépêches consulaires, les victimes de cette émeute se monteraient à 25.000 hommes, femmes et enfants.

Les dernières résistances

L'infanterie de marine de la caserne Cassim pacha a été cernée par les troupes macédoniennes. Celles-ci ayant pris leurs dispositions pour bombarder la caserne, les soldats d'infanterie de marine ont capitulé sans avoir résisté.

L'inventaire des biens du sultan déchu

La Chambre a accepté la proposition de Mahmoud Cheyket pacha d'en-

voyer deux Commissions de trois députés chacune, assister à l'inventaire des comptes, des papiers et de l'argent saisis à Yildiz Kiosk.

Le 1^{er} mai

A la suite d'un discours violent prononcé samedi soir par le citoyen Marck, trésorier de la C. G. T. à Paris, la police a cerné le café où étaient descendus à Rouen, Marck et sa femme.

A 2 heures du matin, elle a procédé à l'arrestation du trésorier de la C. G. T.

Le citoyen Marck a été conduit devant le commissaire central, qui l'a longuement interrogé, puis l'a fait conduire devant le parquet.

Il a été écroué à la prison Bonne-Nouvelle.

Le citoyen Marck, qui remplit, à la C. G. T., les fonctions de trésorier, a été mêlé, ces dernières années, à de nombreuses grèves dont plusieurs furent marquées par des incidents extrêmement violents, notamment celle des dockers de Nantes, que signalèrent des bagarres sanglantes.

Il a succédé, il y a quelques mois, à M. Levy, comme trésorier de la Confédération.

Les Chômeurs des P. T. T.

Voici l'état officiel des ouvriers qui ont manqué le 1^{er} mai dans les différents services de l'administration des postes.

Service téléphonique. — Exploitation : bureau n° 1, un manquant ; dans les autres le personnel est au complet. Installations : 168 manquants sur 315. Service des lignes : 467 sur 947.

Service télégraphique. — Exploitation : Pas d'absents. Ateliers, force motrice : Pas d'absents. Lignes souterraines : 56 manquants sur 69. Magasins régionaux : 10 sur 26.

Service technique (extra muros). — Ouvriers chefs d'équipe : 18 manquants sur 41. Ouvriers commissionnés : 213 sur 340. Ouvriers de main-d'œuvre : 42 sur 220. Ouvriers monteurs : 34 sur 66.

Mais ces services, malgré le chômage, ont été assurés.

D'autre part, dans les Bouches-du-Rhône, on signale : 2 manquants sur 6 ; dans la Seine-Inférieure, 64 sur 71 ; dans le Rhône, 32 sur 120 ; dans le Pas-de-Calais, 14 sur 27 ; dans la Meurthe-et-Moselle, 82 sur 105 ; dans la Haute-Garonne, les ouvriers chômaient tous ; dans le Finistère, 13 sur 18 ; dans le Nord, 99 sur 224 ; dans la Gironde, 91 sur 134.

Le calme

Le calme le plus complet n'a cessé de régner : quelques incidents sans importance seulement ont appelé l'attention de la police.

Contrairement à ce que l'on avait annoncé, l'ordre dans la capitale n'a pas été troublé.

Commission d'enquête de la marine

La sous-commission d'enquête revenant samedi soir de Fouras, a visité les établissements de pyrotechnie du Vergeroux, qu'elle a trouvé fort bien installés ; ensuite, elle a continué l'audition des chefs de service de la marine, dans la salle du Conseil de la préfecture maritime.

Le soir, elle a regagné Paris par l'express de 9 heures emportant une bonne impression du port, de ses magnifiques rades et surtout de notre école de médecine navale que M. le médecin général Burot lui a fait visiter dans ses détails.

Les députés ont déclaré que c'était ce qu'ils avaient vu de plus parfait dans le genre.

D'autre part, M. Braud a défendu les intérêts de Rochefort avec une grande énergie auprès des membres de la commission et il espère reprendre, par voie d'amendement, les 5 millions qu'on lui avait indûment enlevés et qui trouveront leur utilité en achats de chalands et en améliorations de toutes sortes.

Un Complot antifrancçais en Annam

Au mois d'octobre dernier, à la suite de la saisie sur un Annamite revenant du Japon, de documents de nature à démontrer l'existence de menées antifrancçaises faites en faveur du prince Cuong, plusieurs arrestations avaient été opérées dans différentes provinces, et, notamment à Saïgon celle de Gilbert Chieu. L'affaire s'est terminée par un non-lieu général, pour des raisons juridiques. Les considérants flétrissent néanmoins les inculpés, dont tous ceux ayant des titres ou dignités annamites sont déchus par l'administration.

L'Angleterre et l'Arbitrage

Au dîner offert par la Ligue de l'arbitrage international aux membres d'une délégation du parti ouvrier allemand arrivé vendredi, M. John Burns a prononcé un discours dans lequel il a violemment attaqué les journaux chauvins qui entretiennent des craintes de guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre, mais ces craintes n'ont été partagées que par la partie la moins recommandable du peuple anglais, car les gens éclairés savent que ce sont les mêmes journaux qui lancèrent l'Angleterre dans l'infâme guerre du Transvaal.

L'orateur estime que la population reprend son bon sens et que les perspectives de guerre s'éloignent.

« On ne verra jamais, dit-il, la France, l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre s'embarquer dans un conflit mortel qui retarderait l'accomplissement des nobles destinées des peuples. Les classes ouvrières deviennent plus sages que la presse et plus sages que leurs chefs. Le devoir de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne est de crier halte à la guerre. »

Après avoir dit que si les peuples devaient se faire concurrence, c'est sur le terrain de la lutte contre la misère et de l'ennoblissement de la vie humaine, l'orateur conclut en adressant aux Allemands l'assurance que le peuple anglais partage assurément leurs idées pacifiques.

L'orateur a été frénétiquement applaudi.

Castro poursuit le gouvernement français

D'après le *Journal*, Castro, ancien président de la République du Venezuela, a l'intention d'intenter un procès au gouvernement français en raison de son expulsion du territoire de la Martinique et de lui demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel qui lui a été causé en cette circonstance. Castro a déjà consulté un avocat avec lequel il a examiné que's moyens juridiques il pourrait employer pour arriver à son but. Un procès au civil ne paraît pas possible, car le tribunal se déclarerait incompétent, le décret d'expulsion étant un acte de gouvernement. La juridiction du Conseil d'Etat est la seule en effet qui puisse connaître du préjudice dont se plaint Castro et l'apprécier.

La conquête du Pôle

Le programme de la nouvelle expédition au pôle Nord de Rovia-Amundsen est définitivement arrêté. L'équipage du « Fram » est dès maintenant choisi et l'armement du navire se poursuit avec rapidité. Le départ doit avoir lieu le 2 janvier 1910. L'expédition arrivera probablement à San-Francisco au mois de juin de la même année et elle emploiera le reste de l'été à chercher un passage favorable dans les glaces.

C'est de la pointe Barrow que l'expédition enverra pour la dernière fois de ses nouvelles. On sait qu'il y a là une boîte aux lettres pour les pêcheurs de baleines et les chasseurs de fourrures.

L'expédition quittera la pointe Barrow à la fin d'août. Amundsen n'emportera pas d'appareils radio-télégraphiques ; ses ressources pécuniaires ne le lui permettant pas. Par contre, il fait munir le « Fram » d'un moteur

de 200 chevaux qui pourra en augmenter considérablement la vitesse et qui fournira en même temps la lumière électrique.

Elections législatives

Arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron).

MM. Etienne Fournol, conseiller général, radical (él.)... 7.179 voix.
Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, libéral... 6.880 —
Il s'agissait de remplacer M. de Castelnaud, conservateur, décédé, qui avait été réélu aux élections générales de 1908 par 8.039 voix contre 6.200 à M. Etienne Fournol, républicain.

Deuxième circonscription de Montpellier (Hérault).

Inscrits, 22.315 ; votants, 12.568
Ont obtenu :
MM. Astier, rad.-soc... 4.178 voix.
Reboul, soc.-unifié... 2.022 —
Salducci, soc.-indép... 4.212 —
Vigier, antimilitariste... 1.153 —
Allard, antiquinze-mille... 376 —
Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Benzech, décédé, qui avait été élu au scrutin de ballottage de 1906 par 8.858 voix, contre 8.510 à M. Gervais.

Petites Nouvelles

Les obsèques solennelles de l'empereur de Chine ont commencé samedi à Pékin en présence du corps diplomatique et des missions.

Le volcan du Pile de White, dans la baie de Plenty, donne des signes de recrudescence d'activité. Il projette des flammes et de la fumée noire qu'on apercevait jeudi à 32 milles en mer.

La neige est tombée en abondance sur divers points en France, notamment à Châlons-sur-Saône, Issingaux, Remiremont. Le froid est très vif.

Dimanche, les admirateurs d'Alfred de Musset ont accompli leur pèlerinage annuel au Père-Lachaise. Après quelques discours, des couronnes et des gerbes de fleurs ont été déposées sur la tombe du poète.

Aucune preuve de culpabilité n'ayant été relevée contre les deux russes arrêtés à Nice au moment du voyage de M. Fallières, une ordonnance de non lieu va être décernée en leur faveur.

CHRONIQUE LOCALE

Bon résultat

Le Quercinois a le triomphe facile : il est satisfait du résultat de la campagne qu'il a menée contre les fêtes de charité.

Quel résultat ? nous l'ignorons, mais ce que nous constatons, avec plaisir s'entend, c'est que le Quercinois finit par là où il aurait dû commencer, à savoir, faire chorus avec ses confrères de toutes opinions en faveur des fêtes de charité.

C'est ce qu'il déclare en terminant le péan de victoire qu'il publie dans son numéro de samedi.

Nous conseillons à nos amis, écrit-il en substance, de délier les cordons de la bourse, puisque les fêtes de charité de mai-juin n'auront pas un caractère politique.

Le Quercinois a reconnu que nous disions vrai quand, dès le début, nous soutenions que les fêtes n'avaient qu'un caractère purement local.

C'est donc nous qui avions raison et c'est nous qui obtenons ce résultat d'avoir convaincu notre confrère.

La preuve est ci-dessus puisqu'il cesse sa campagne contre les fêtes de charité, qu'il prie ses amis de se montrer le plus généreux possible, — ce que la plupart d'entre eux avaient déjà fait, avant les derniers conseils du Quercinois.

Tout est bien qui finit bien : et nous nous félicitons du résultat obtenu.

L. B.

Préparatifs de fête

FANTAISIE

Ce matin-là, Belzebuth qui, comme chacun sait, préside aux destinées de la plus haute pierre de l'une des tours du Pont Valentré, ranimé par un vent frais dégringola quatre à quatre de son perchoir, pour accoster une pimpante laitière qui descendait des côtes envahissantes au trot de son rustique équipage.

Rassurez-vous, charmante enfant, je ne vous veux aucun mal et n'ai d'autre intention que de vous demander de guider mes pas dans cette bonne ville que j'habite depuis si longtemps sans la connaître.

Il y a tantôt 700 ans que je lui tourne le dos, mais mes oreilles pointues ont ouï dire qu'il s'y préparait main-

tes réjouissances, aussi j'ai voulu voir une fois dans mon existence, Cahors avec ses vieux donjons et ses vieilles tours paré de son plus atyant costume de fête. J'ai voulu connaître son bon peuple en liesse, parmi les préparatifs du lendemain.

Et d'abord quels sont ces troupeaux de bœufs, de brebis et de moutons qui descendent de la rue du Lycée. Les uns vont aux Allées où les attendent les honneurs du concours et ceux-ci que poussent devant ces bouchers agiles voient leur dernier jour, la mort les attend tout près d'ici, peut-être figureront-ils aussi à la table d'un Ministre !

Et ce lourd camion tout chargé de fûts que tirent ces 3 chevats. C'est de la bière pour rafraîchir les hôtes de Cahors. Et ces hommes qui creusent des trous, ceux qui portent ces guirlandes et ceux qui traînent ces poteaux ?

Ce sont les ouvriers de la ville qui pavent les rues et décorent les avenues.

Sur le boulevard, tout ce peuple affairé d'ouvrières, de repasseuses, de couturières, qui vont, viennent portant des caisses et de grandes boîtes, vont sans doute porter à chacun leurs ourages, robes ou chapeaux, ou lingerie, toutes les commandes de leur clientèle auxquelles elles travaillent jour et nuit depuis l'annonce des fêtes.

Oui, voilà bien des heureux, le travail ne chôme guère en ce moment, aussi l'argent circule et personne ne regrettera celui qu'il aura donné pour sa part ; certainement tous ces cafetiers qui installent leur terrasse, ces boutiquiers qui mettent la dernière main à leurs étalages, ces maîtres d'hôtels courtois et empressés feront de bonnes recettes, tout le monde y trouvera son compte : tous, jusqu'au pauvre qui n'ose pas tendre la main, oublieront ce jour-là leurs peines, car ils savent que les fêtes n'ont d'autre but que de favoriser le commerce et de secourir les déshérités de notre ville, en récréant tous et chacun. Il n'y aura malheureusement que les laitiers qui n'y auront aucun bénéfice.

Comment ça ?
Nos vaches ne nous donneront pas un sou de lait de plus.
Bah ! vous n'êtes pas embarrassé pour si peu et je ne prends guère votre triste situation en considération ; votre esprit ingénieux vous sortira certainement d'affaire.

A ces mots Belzebuth regagna en quelques enjambées son pigeonnier haut perché ; malheureusement il lui fallut remonter la pierre qui en son absence avait pris congé. Ce fut un dur travail : aussi depuis il s'y cramponne plus que jamais. Voyez-le, il y est encore.

X ..

Les Fêtes de mai-juin

Vendredi soir les sous-commissions rendaient compte au Comité d'organisation de leurs travaux de cette semaine. Nous savons déjà que celle des Finances a commencé quelques quêtes dont le début a été des plus engageants ; celle des Festivals s'est assuré le concours de plusieurs bonnes musiques de la région, qui égayeront nos différentes places pendant ces journées de réjouissances. D'autre part, on compte déjà une trentaine de voitures qui luteront à l'envi pour la bataille des fleurs.

Enfin la commission de Décorations et d'Illuminations promet de nous présenter notre bonne ville de Cahors avec une coquetterie et un brio qui ne feront que mieux ressortir les jolis détails et les horizons inattendus de la « Perle du Quercy ».

Contributions directes

Notre compatriote M. Ernest Labro, ancien élève du Lycée Gambetta, contrôleur des Contributions directes à Rodez, est nommé en la même qualité à Cahors.

Nos félicitations à M. Labro.

Postes

Par application de la loi du 21 mars 1905, M. Durant ex-soldat au 21^e régiment de chasseurs, est nommé facteur des Postes à Montcuq.

LES ZONES VITICOLES

Dans notre numéro du 25 avril, nous avons annoncé que la question de la délimitation de zone viticole entraînait dans une nouvelle phase.

Nous donnons ci après le texte du vœu voté le 22 avril par le syndicat du commerce des vins de Bordeaux. Il est ainsi conçu :

La question de la délimitation des Vins de Bordeaux peut être envisagée sous les deux aspects suivants :
1^o Seuls et exclusivement les vins supérieurs produits dans le département de la Gironde seront considérés comme Vins de Bordeaux et auront droit à cette appellation ;
Ou bien :

2^o Tous les vins produits dans le département de la Gironde, quels que soient leurs prix et leurs qualités très

divers, seront considérés comme Vins de Bordeaux et dénommés tels.

Considérant qu'il serait contraire à l'équité et au bon sens de ne comprendre dans la délimitation des vins de la Gironde que les vins supérieurs du département, sélection très difficile, d'ailleurs, à établir, les qualités pouvant considérablement varier suivant les années ;

Considérant, d'autre part, que selon des usages séculaires, des unifications de vins réussis de provenances diverses avec les produits des récoltes de réussite incertaine, sont nécessaires au commerce dans l'intérêt même de la propriété pour permettre l'écoulement dans la consommation des vins ordinaires ;

Considérant, en outre, que les pouvoirs publics se trouvent saisis de demandes formulées par des viticulteurs de la Dordogne et du Lot-et-Garonne en vue de faire comprendre dans la délimitation des Vins de Bordeaux certaines régions (Bergerac et Marmande) de ces deux départements, et ce en conformité d'usage constants ;
Considérant qu'en ce qui concerne l'extension réclamée en faveur de partie des vins du Lot-et-Garonne (région de Marmande), elle aura pour effet d'augmenter la quantité des vins généralement faibles en couleur et en degré, surtout certaines années, d'où la nécessité pour le commerce d'avoir plus besoin de vins colorés et riches en degré ;

Considérant dès lors qu'il serait utile, au point de vue de l'intérêt commun de la viticulture et du commerce, de permettre l'emploi des vins du Quercy, en raison de leur richesse alcoolique et de leur belle couleur, et de consacrer ainsi des usages que les qualités spéciales des vins de cette région ont établis de temps immémorial ;

Emet le vœu :
Que pour la défense des intérêts solidaires de la viticulture et du commerce, la délimitation des Vins de Bordeaux soit comprise et acceptée ainsi qu'il suit :

On appelle Vin de la Gironde ou Vin de Bordeaux les produits vinicoles récoltés et manutentionnés dans les limites administratives du département de la Gironde.

Par extension et pour tenir compte des usages séculaires, après enquête ayant établi une analogie absolue du sol, du climat et des cépages, peuvent également être dénommés Vins de Bordeaux :

Les unifications de vins de la Gironde avec les produits vinicoles récoltés en :

Dordogne, dans les communes de...
Lot-et-Garonne, dans les communes de ...

Dans le département du Lot, ceux des communes de ...
sous la condition que la manipulation de ces vins entre eux serait effectuée dans les limites du département de la Gironde.

Dans leurs réunions du 1^{er} mai, la Société d'Agriculture du Lot et le syndicat Agricole, ont adopté le vœu suivant :

La Société d'Agriculture du Lot, réunie à Cahors, le 1^{er} mai 1909 a pris la délibération suivante :

Considérant : 1^o que la délimitation des zones viticoles doit être faite en respectant les usages locaux depuis longtemps établis ;

2^o Que depuis plusieurs siècles le commerce bordelais a acheté les vins de Cahors pour remonter certains vins de la région girondine ;

3^o Que l'encépagement des vignes du Quercy est fait pour produire les vins corsés, neutres et fins que le commerce de Bordeaux a demandés ;

4^o Que l'intérêt des producteurs de vins médicinaux est intimement lié à celui des producteurs de vins légers de la Gironde et des commerçants en vins de Bordeaux ;

5^o Que les viticulteurs du Quercy ne demandent pas à exporter directement leurs vins sous le nom de Bordeaux, ce qu'ils n'ont jamais fait ;

Emet le vœu que la délimitation de la zone viticole de Bordeaux comprenne sous le titre de zone d'approvisionnement le territoire viticole de Cahors et que les vins qui en proviennent puissent, conformément aux pratiques établies depuis un temps immémorial, être utilisés par le commerce de la Gironde et être exportés sous la dénomination qui lui conviendra.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette question si importante pour la région viticole de Cahors.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni samedi soir à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire.

Etaient présents : MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Suquet, Ressiguer, Teyssonnières, Périé, Durran, Bris, Gayet, Fernandès, Arnaudet, Sastres, Salanié, Paulus, Mauriès, Gibert, Gélis, Dulac, Tourriol, Davant, Baudel.

M. Suquet, désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; le procès-verbal est adopté sans observations.

Le conseil donne un avis favorable de bourse à l'Ecole polytechnique, présentée par MM. Gorse, chef de section à la Compagnie d'Orléans, et Mandelli, bijoutier, tous deux domiciliés à Cahors, en faveur de leurs fils.

Le conseil approuve la promesse de vente de 75 mètres carrés de terrain au prix total de 75 francs, faite par M. Charles Maratuech. Ce terrain a été jugé nécessaire pour la construction d'un mur de soutènement sur le chemin de grande communication n° 27.

M. le maire a reçu du ministre de la guerre une importante lettre, faisant connaître que, en vue de la bonne hygiène, il lui paraît indispensable qu'il soit apporté à la caserne du 7^e de ligne des réparations et des agrandissements dont le total s'élèverait à 703.000 francs. Par la même lettre, le conseil municipal est invité à consentir le sacrifice nécessaire pour ces améliorations.

M. le maire a répondu qu'il était impossible à la ville d'apporter une contribution sérieuse à l'aménagement de la caserne, à raison de l'état de ses finances, mais que le grand séminaire désaffecté est à la disposition de l'autorité militaire pour y loger des soldats.

Le ministre a objecté que l'aménagement du grand séminaire était compris par lui dans la somme de 703.000 francs, montant du total des travaux prévus et qu'il espérait que la ville se soumettrait à l'obligation de consentir le sacrifice qui lui était demandé.

Après une brève discussion, le conseil municipal décide que les deux commissions compétentes étudieront cette proposition.

M. le maire donne lecture d'une lettre du comité chargé d'élever un monument à Gambetta dans la ville de Cavailhon, laquelle donne reçu de la subvention accordée par le Conseil municipal de Cahors, et des félicitations que le comité adresse à ce dernier.

Au nom de la commission des finances, M. Ressiguer fait approuver l'échange de terrain sollicité de la ville par M. Bergon, imprimeur à Cahors.

M. Suquet fait approuver les mémoires des médecins et des sages-femmes intéressant le service de l'assistance médicale gratuite dont le total s'élève pour le deuxième trimestre 1908, à 6.632 fr. 54.

M. Teyssonnières invite le conseil à ne céder à M. Regadi, propriétaire du buffet de la gare de Cahors, que le hors liges du terrain sollicité par ce dernier dans la nouvelle avenue du Nord.

M. Durran fait approuver diverses cessions de terrains, pour alignement, à des riverains de la rue Emile Zola.

M. Gayet porte à la connaissance du conseil, que Mme veuve Planacassagne, propriétaire d'un jardin, quai Cavagnac, propose à la ville d'abandonner tous les procès intentés par elle à cette dernière moyennant que le terrain qui se trouve en bordure de son jardin, du côté sud, lui soit cédé à raison de 3 francs le mètre carré. Approuvé.

Sur la proposition de M. Gibert, le conseil vote une somme de 2.000 francs, pour l'achat d'un matériel de fêtes.

M. Dulac propose d'inscrire au budget supplémentaire de 1909, la somme de 450 francs nécessaire à l'habillement, à l'équipement et à l'armement de M. Alos, promu sous-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors. Approuvé.

M. Mauriès fait observer que les sergent de ville ne sont pas armés d'un sabre. Cette arme leur est pourtant utile dans certains cas. Cahors est d'ailleurs une des très rares villes où les agents ne soient armés que de cannes assez inoffensives. La question sera étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Vétérans des armées de terre et de mer

Les membres de la 58^e section, de Cahors, sont priés d'assister à la réunion trimestrielle statutaire qui aura lieu le dimanche 16 mai, à 10 heures du matin.

L'ordre du jour étant très chargé on est prié de ne pas arriver en retard.

A onze heures, drapeau en tête, la section se rendra place Lafayette, pour déposer la palme du souvenir au monument élevé à la mémoire des combattants de 1870.

Ces deux cérémonies sont rigoureusement obligatoires pour tous les membres, retraités ou non ; ils devront être porteurs des insignes.

C'est ce même jour, à midi, qu'aura lieu à l'Hôtel des Ambassadeurs, sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire de Cahors et de M. Carlin, premier adjoint, le banquet annuel.

Comme l'année dernière, les anciens combattants qui ne font pas partie de la section peuvent souscrire. La liste d'adhésion sera close irrévocablement lundi 10 mai.

Syndicat agricole du Lot

Séance du 1^{er} mai 1909

Présidence de M. D. REY, sénateur
Samedi 1^{er} mai a eu lieu la réunion du Syndicat agricole du Lot.

M. le Dr Aymard donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président rappelle le désir manifesté à la dernière séance d'avoir des réunions trimestrielles.

Il sera, dit-il, intéressant de traiter successivement des questions d'actualité.

C'est pourquoi il croit devoir faire à cette première réunion une communication sur le rognage de la vigne.

La pratique du rognage qui s'est répandue depuis quelques années amène l'affaiblissement des vignes.

Il ne faut pas confondre le pincement avec le rognage.

Le pincement consiste en la suppression de quelques centimètres de l'extrémité de la partie herbacée de la pousse de l'année.

Le rognage est la suppression d'une partie importante du sarment.

Le pincement est employé dans la taille longue de la vigne pour empêcher l'épuisement de la souche. Le rognage au contraire ne peut qu'affaiblir la souche.

Après un échange d'observations entre divers membres sur cette intéressante question, M. Delbreil a la parole pour donner des renseignements sur la question de délimitation de la zone bordelaise.

L'assemblée adopte à l'unanimité le vœu émis par la Société dans sa séance du matin.

M. Delbreil donne ensuite des explications sur la question de création d'une association des viticulteurs du Lot.

Il fait part à l'assemblée des propositions faites récemment par un gros négociant de la région pour essayer la vente de nos vins en Belgique et conclut à la création d'une association qui pourrait plus tard étudier la question d'organisation commerciale.

Il engage les viticulteurs du Lot, qui voudront adhérer à cette association, à se faire inscrire au siège du Syndicat.

Une réunion qui aura lieu le jour du marché-foire adoptera les statuts.

M. le Président annonce ensuite que Bordeaux organise en septembre une grande fête dite des vendanges.

Les diverses sociétés et groupements de la région sont invités à y prendre part.

Les deux bureaux de la Société et du Syndicat examineront la question de participation.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Société d'agriculture du Lot

Séance du 1^{er} mai 1909

Présidence de M. DELBREIL

Etaient présents : MM. Delbreil, Dr Delvit, Rigal, Alphonse, Viviers, Dalet, Quercy, Bouyssou, Brel, Delon, Dr Aymard, Lalaport, Petit, Bergues, Tardieu, Balaguéry, Delcaillau, Carrié, Gaven, Dulac, Lasserre, Brunet, Libert, Calvet, Vinel, Puech, Fillières, Cahier, Lafage.

M. le Dr Delvit donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce qu'une subvention de 3.000 francs, ainsi que cinq médailles ont été accordées par M. le Ministre de l'Agriculture.

Des remerciements seront adressés par les soins du Bureau.

M. le Président résume rapidement le programme du concours agricole du 1^{er} juin et annonce que des affiches feront connaître sous peu aux intéressés les détails des primes.

M. le Président donne ensuite des renseignements sur la question de délimitation de la zone bordelaise. Une réunion de commerçants tenue récemment à Bordeaux a émis un vœu pour le maintien des territoires viticole du Lot dans la zone girondine, après avoir donné lecture du rapport de la commission chargée d'étudier cette question par le Conseil général du Lot, M. le Président propose d'émettre un vœu demandant le maintien des territoires désignés dans la zone d'approvisionnement girondine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite connaissance d'une lettre envoyée par la Gironde, concernant les fêtes des vendanges qui s'organisent à Bordeaux en septembre prochain.

Le Bureau de la Société examinera cette question avec le Bureau du Syndicat.

M. le Président engage ensuite vivement les viticulteurs du Lot à exposer leurs vins au concours agricole de Juin.

Il fait remarquer qu'il est nécessaire, pour présenter ces vins, de choisir les bouteilles du type bordelais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission à trente emplois d'Agents mécaniciens des télégraphes et des téléphones aura lieu à Paris les 4, 5 et 6 juillet 1909.

Pour être admis à ce concours, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée (loi du 21 mars 1905, art. 7) et être âgés de 25 ans au plus au 1^{er} janvier 1909. Pour les candidats ayant effectué leur service militaire, la limite d'âge est reculée de la durée de ces services militaires, sans toutefois pouvoir dépasser 30 ans.

Les postulants se procureront le programme du concours à la Direction des Postes et des Télégraphes de leur département. Ils devront adresser leur demande à l'ingénieur en chef des ateliers des Postes et des Télégraphes, boulevard Brune, n° 75 à Paris (14^e arrondissement).

Les candidats devront s'engager, par écrit, à se mettre entièrement à la disposition de l'Administration pour une résidence quelconque de la Métropole en cas d'admission.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 31 mai 1909.

Comité radical-socialiste

Les membres du comité radical et radical-socialiste de St Georges, sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu au siège social, le dimanche 9 mai 1909, à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour

Question des fêtes du 1^{er} juin.
Réception du ministre.
Banquet démocratique.
Présence indispensable.

Le secrétaire,

A. FRANCOUAL.

Foire du 1^{er} mai

La foire du 1^{er} mai n'a pas été importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras : vendus à raison de 41 à 42 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 800 à 1.100 fr. la paire.

Bouvillons de 550 à 650 fr. la paire ; vaches de travail, de 600 à 700 fr. la paire.

Moutons gras 0,85 le kilo ; agneaux 0,90. Brebis d'élevage, 85 à 38 francs pièce.

Marché. — Volailles grasses 0,80 le 1/2 kilo ; poulets 0,90 ; lapins 0,50. Œufs, 0,70 la douzaine.

Miel, 0,60 le 1/2 kilo.
Halle. — Blé, 18 fr. 50 ; maïs, 14 fr. ; pommes de terre pour la semence 12 fr. 50 le tout l'hectolitre.

Vente de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois de Mai 1909 pour la consommation de Cahors :

Bœufs,	70 pesant	46.664 kilos.
Vaches,	14 —	6.381 —
Moutons,	749 —	18.539 —
Bœufs,	2 —	29 —
Veaux,	112 —	12.154 —
Porcs,	18 —	2.260 —
Total.	965 —	86.036 —

Chevaux et mulets, 12 ; ânes, 3.

Tribunal correctionnel

Audience du 3 mai 1909

AFFAIRE ASTRUC

Affluence énorme à cette audience qui est tenue dans la salle assez exigüe du tribunal civil. Dès 1 h. 1/2 on s'y écrase et les pas-perdus sont envahis par une foule qui se contentera de se presser ensuite aux portes. L'arrivée d'Astruc entre deux gendarmes provoque un vif sentiment de curiosité ; il est pâle et amaigri ; il jette un regard furtif sur le public et va s'asseoir au banc des prévenus.

L'audience commence aussitôt. Onze témoins à charge, deux à décharge sont entendus. La plupart des faits reprochés à Astruc étant avoués, les témoins défilent rapidement.

Rapide aussi l'interrogatoire auquel Astruc répond d'une voix caverneuse.

M. le Procureur Vilotte a la parole. Il requiert avec sévérité et s'attache à démontrer qu'Astruc est coupable des vols qu'il n'a pas avoués aussi bien que des autres.

M^e Lacaze présente la défense d'Astruc dont il a été pendant 8 ans, le camarade d'internat au Lycée de Cahors et qu'il retrouve, après 25 ans, dévoyé et en prison. Il fait le portrait de l'accusé livré à la paresse, devenu la proie de l'alcoolisme et s'adonnant au vol par pur besoin de boire et de ne rien faire.

L'excellent maître passe en revue les différents vols reprochés à Astruc ; il rappelle ses aveux très spontanés ; il s'attache à prouver que les vols non avoués ne sont pas son œuvre.

Cette plaidoirie, chaude et vibrante qui a gagné la sympathie de l'auditoire se termine par un appel ému et pathétique à la pitié du tribunal. L'évocation de la vieille mère d'Astruc, une femme honorable et bien connue, arrache des larmes à de nombreux auditeurs ; Astruc pleure lui-même abondamment.

Le tribunal semble s'être laissé attendrir : après une délibération très courte, il condamne Astruc à 6 mois de prison.

<

son acquiescement comme ayant agi sans discernement. Le Tribunal en décide ainsi : l'enfant sera remis à ses parents.

COUPS ET BLESSURES

Des discussions ont éclaté dans le personnel du café Tivoli : les frères Soulié sont poursuivis pour avoir porté des coups au « plongeur » de l'établissement.

Des témoins à décharge sont entendus et il semble résulter de leurs dépositions que le « plongeur » et un gargon « son ami » ont, auparavant, cogné sur Adrien Soulié.

M^e Lacaze, défenseur des frères Soulié, prend aussitôt des conclusions pour qu'il soit instruit sur la première bataille, cause de la seconde.

M. le Procureur s'associe à ces conclusions. On enquêtera et on reviendra le 7 juin.

Pradaud Pierre et Baou Jean sont deux voisins de Bouziès-Bas ; à propos d'une fontaine ils sont en discussion perpétuelle : ils se sont battus et meurtris.

Après plaidoirie de M^e Lacaze, le tribunal les condamne à 50 francs d'amende (sursis pour Pradaud).

Les frères Albarel, de Cras, ont été assaillis nuitamment par leur oncle Antoine Valat qui a « voulu régler leur compte » Valat était armé d'une pioche, les Albarel d'une fourche, il y a eu des blessures, heureusement pas dangereuses.

M^e Lacaze plaide pour les Albarel qui ont porté les plus graves, mais qui paraissent avoir été provoqués.

Le tribunal met chacun d'accord en condamnant les trois luteurs à 50 fr. d'amende (sursis).

RIXE

Vayssié Jean et Delheil Eloi, de Montgesty, sont en difficulté au sujet de la location d'une propriété. Ils en sont venus aux mains ; cela leur coûte 50 fr. d'amende à chacun (sursis).

COUPS

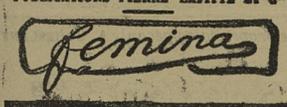
Une dernière affaire de coups, et non la moins gaie.

Gall Jean, de Cahors, protecteur d'une communauté de la rue Bouscarat et... horticulteur, dit-il, à ses heures, est accusé d'avoir malmené la concierge d'un établissement rival.

On entend des témoins qui se contredisent, Gall nie, et M^e Lacaze, dans une plaidoirie fort spirituelle, qui met dans une folle gaieté tout l'auditoire, démontre qu'il n'y a pas délit.

Gall est acquitté. Cette longue audience est levée à 6 h. 1/2.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o



Sommaire du N° 199 du 1^{er} Mai

Couverture : Portrait de Mme Simone, par Henri Caro-Delvaile (Salon de la Nationale).

Paniers d'hier et de demain, par Hélène Avryl.

Malbrough revient de guerre au « Théâtre Femina ».

Les Tournois de Tennis à la Côte d'Azur L'Utile Gourmandise, par Marcel Prévost.

Ce que disent les pièces : L'Arbre de la Science, par Mme Catulle-Mendès.

Le mois Musical : Notes sur des notes, par Reynald Hahn.

Retraits d'Emploi : L'ingénue, par Fernand Vandrem.

Le Réve de six concurrentes pour le Prix de Rome.

Aux Salons de 1909. Sur les Bords du Rhin — Impressions de Voyage, par Albert Flament.

Premières fantaisies de la Mode aux Courses.

Les Indécisions de la Mode, par Marie-Anne L'Heureux.

Un Homme, un Enfant, un Chien, par M. A. de Bovet.

Les « Bavardages de Française » Le Bloc-notes de Femina.

Le chapeau improvisé. S. M. l'Impératrice Tahiti-Tou.

Une vraie jeune fille, roman inédit, par Maurice Vaucaire et Marcel Lugnet.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° 554 du 1^{er} mai

Couverture : Au Match d'Association Paris-Marseille.

Les Championnats Militaires d'Escrime. L'Initiation Automobile, par H. Petit.

Dorey Aviatour, par H. Petit. Les Cracks de la Saison, par J. M.

Les Suisses Champions de France, par M. V.

Après le Combat Joe Jeannette contre Sam Mac Vea, par J. Mortane.

La Victoire de Jan Haguo.

Un vol de Wilbur Wright à Centoselli (gravure sur double page).

Les Championnats Militaires.

Le prix Pénélope, par Boiard.

La Journée de la Coupe à Longchamps, par René Riondet.

Le Carnet du Sportsman.

La Vie et les Inventions des Frères Wright, par Victor Breyer et Robert Coquelle (Suite).

Dans ce Numéro, Joe Jeannette et Sam Mac Vea après le Match.

NOS DÉPÊCHES

Telegrammes reçus hier :

Paris, 3 Mai, 1 h. 50 s.

M. Fallières à Rambouillet

M. Fallières partira de Paris, dans l'après-midi pour se rendre à Rambouillet où il séjournera durant une dizaine de jours.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres n'aura pas lieu demain ; la date du prochain Conseil n'est pas fixée.

Au Maroc

Une dépêche de Fez annonce qu'une bataille a eu lieu entre les troupes Chérifiennes et les Berbères : le résultat de la bataille est encore inconnu.

Telegrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 4 Mai, 1 h. 15 s.

La santé de M. Clemenceau

La santé de M. Clemenceau s'est sensiblement améliorée, il devra cependant garder la chambre encore quelques jours.

La grâce de l'instituteur Marchand

M. Fallières aurait décidé de ne pas signer la grâce de l'instituteur Marchand qui peut déjà bénéficier de la libération conditionnelle.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Cassagnes

Vol. — Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, un ou des voleurs se sont introduits chez M. Astoul, tailleur à Cassagnes, dont la maison se trouve un peu isolée dans les bois. Ils ont profité de l'absence des propriétaires, retenus à Marminiac par le mariage du fils. On juge de l'étonnement d'Astoul, de quelques invités et des jeunes mariés, lorsqu'ils furent surpris de la disparition d'une bicyclette appartenant au genre de la maison, venu la veille de Villeneuve, pour assister au mariage de son beau-frère.

Des traces de chaussures ont été relevées dans les champs voisins et une enquête est ouverte. Nous souhaitons vivement que l'auteur de ce vol audacieux soit pincé au plus tôt. Cet événement a mis, en effet, un certain trouble dans la commune, d'ordinaire assez calme.

Lauzès

Foire. — Favorisée par un temps magnifique, la foire de Lauzès a été assez importante. Les marchés étaient bien garnis, de nombreuses transactions ont été faites. Voici les principaux cours : Marché aux bœufs. — Bœufs de labour, premier choix, de 900 à 1.100 francs ; bœufs ordinaires, de 800 à 900 francs ; bouvillons, de 500 à 700 francs ; vaches, de 600 à 800 francs ; veaux, de 100 à 140 francs pièce.

Marché aux moutons. — Brebis avec agneau, de 40 à 45 francs ; avec couple, de 45 à 60 francs ; moutons, de 30 à 40 francs ; moutons d'élevage, de 20 à 25 francs, le tout la pièce.

Marché aux porcs. — Porcelets, de 20 à 30 fr. ; porcs à engraisser, de 40 à 55 fr., le tout la pièce.

Marché à la volaille. — Poules de 7 à 8 francs la paire ; poulets, de 6 à 7 francs la paire ; jeunes poulets, 1 fr. 25 le demi-kilo ; chevreaux, de 3 à 5 francs la pièce ; œufs, 70 centimes la douzaine ; canetons, 2 francs la paire ; oisons, de 4 à 5 francs.

Marché aux légumes. — Les asperges valent 0 fr. 75 le kilo ; les choux et les salades ont été vendus aux prix ordinaires.

Luzech

Incendie. — Vendredi dernier, vers huit heures du soir, un commencement d'incendie éclatait dans les appartements que Mme veuve Bessières, charcutière, occupe au second étage de la maison appartenant à M. Bonnafoux, boulanger place du Canal.

Le feu avait déjà dévoré une partie du plancher et menaçait de prendre des proportions inquiétantes. Les secours immédiatement organisés par quelques personnes dévouées, arrêterent rapidement l'incendie. On n'eut même pas besoin de mettre en batterie la pompe qui avait été amenée sur les lieux du sinistre.

Les pertes, pas très importantes, sont couvertes par des assurances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Nos fêtes de Mai. — La première journée de nos grandes fêtes, favorisée par un temps assez beau, a remonté le moral de la population figeacoise, qui redoutait les intempéries de chaque année. Aussi s'est-elle portée en masse sur l'avenue et le pont Gambetta pour admirer le défilé de la retraite aux flambeaux qui était réellement féérique.

Dimanche, à l'arrivée des trains de toutes les directions, les étrangers descendent en ville en rangs serrés. Une foule considérable stationne sur le quai Legendre pour assister au gonflement du ballon la Ville de Figeac.

Tribunal correctionnel. — Audience du 1^{er} mai. — Une seule affaire est appelée.

Mathieu Galès, âgé de 63 ans, originaire de Labastide-du-Haut-Mont, dont le casier judiciaire est orné de cinquante-quatre condamnations antérieures, est poursuivi pour vagabondage et outrages à la gendarmerie. Le tribunal le condamne à quarante-cinq jours de prison.

Blo

Oui, mon chéri, mon petit ange, Puisque ce titre te dérange, Et que tu crains les coups de fouet, Pour te complaire, je m'engage, A ne plus mettre, à ton usage, Des mots ayant la rime en et.

Je veux rester, quoi qu'on en pense, Soit dans l'attaque ou la défense Calme et poli jusques au bout.

Je ne peux pas, en Héraclite, Pourtant pleurer si l'on m'excite, Comme un moujik fait sous le knout.

Pour que mon calme se maintienne J'espère voir que l'on s'abstienne D'user, chez toi, de tout gros mot.

Je veux, surtout — droit légitime — Que l'écrivain savantissime De la Croix, soit moins nul, sur quod.

C'est en riant que l'on constate, Qu'en un journal aristocrate Où chacun a son doctorat, C'est de nos jours, l'humble primaire Qui doit venir, intrus, pour faire Une leçon de Quicherat.

En ont-ils mis des quod, en ligne Pour assurer qu'on est indigne De s'occuper de leur latin.

Mais, tous ces quod, restent en compte. Pour l'écrivain, tout plein de honte, Qui prend Briquet pour Biscotin.

Allons, messieurs, que l'on ergote, Sur quelque poire bergamote, Pas sur des quod déraisonnés, Car on saurait bien se permettre, Pour un in tant, de vous remettre, Votre grammaire, sous le nez.

Si votre esprit, parfois, s'égare Et prend Homère pour Pindare Ou chaque quod pour un pronom, Dites tout haut, j'ai cru bien faire ; Puisque c'est mal, je vais me taire, Et retirer mon gonfalon.

Oui, je comprends qu'il vous en coûte A l'hallali, d'être en déroute Et de rentrer dans le halot.

Mais je suis franc et je propose Qu'un bon jury juge la cause, Et mette en fac tous les quod.

S'il n'est qu'un quod dans la grammaire, A Rome ira le vieux primaire, Et, capucin, il se fera ; Mais, comme aussi, s'il s'en présente, Dont la valeur soit différente, C'est le curé qui se pendra.

Si, ma requête, d'aventure, A quelques-uns, semble trop dure, Pour moi, sont clos tout les débats ; Je ne veux pas que certain hôte, Me dise, comme à don Quichotte : Contre des autres, tu te bats.

J'attends qu'on vienne et qu'on me dise Si le mot quod, en analyse, Est toujours un simple pronom. Tant qu'on n'aura, de façon nette, Pas fait réponse à ma requête, Je dis : Caput asininum.

Il faut qu'on sache où git le pleutre Qui, de nous tous, est l'âne neutre ; Mais je devins à votre effroi, Que, devant toute sentence, Vous présentiez que chacun pense, Que l'asinus, ce n'est pas moi.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Intervention en faveur du maintien des arbres. — Nous apprenons que dans sa séance du 21 avril dernier, le Syndicat d'initiative du Lot, présidé par M. Soulié, ingénieur en chef du département, a décidé de protester avec la plus grande énergie contre le projet d'enlèvement des arbres du Tour-de-Ville de Gourdon, et de le combattre par tous les moyens en son pouvoir.

Le projet du conseil municipal aurait pour effet d'enlever tout son prestige à l'un des plus beaux paysages urbains du département, et aurait sûrement un fâcheux retentissement pour le bon renom de notre cité ; au point de vue pratique, ce serait probablement mettre en fuite pour longtemps les touristes, qui tous les ans, viennent nombreux à Gourdon.

La décision du Syndicat d'initiative du Lot a été portée à la connaissance de M. le maire de Gourdon.

Vayrac

Fire. — Notre foire a été relativement importante. Les cours ont en général baissé, sauf en ce qui concerne les veaux de harnais, baisse sensible cependant.

Voici les cours pratiqués : Bœufs de boucherie de 37 à 38 francs les 50 kilos, poids vif ; vaches, de 30 à 31 francs ; moutons gras, de 42 à 43 fr. ; veaux de lait, de 1 fr. à 1,05 le kilo ; bœufs d'attelage, de 900 à 1.100 fr. la paire ; bœufs de harnais, de 600 à 800 francs ; brebis de commerce, de 25 à 30 francs ; agneaux, de 15 à 20 francs, le tout la pièce ; les porcelets se vendaient à un prix inférieur de 4 à 5 fr. sur celui d'il y a un mois.

Volailles. — Poules grasses, de 5 à 6 fr. ; poulets, de 2,50 à 4 fr. ; pintades, 5 à 6 fr. ; pigeons, de 1,10 à 1,25, le tout la paire.

Lapins domestiques, de 1,25 à 2 fr. la pièce. Les œufs, 0,70 la douzaine.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Nomination

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote Henri Delquier, vient d'être nommé sur-méaire des contributions indirectes à Périgueux.

Nos plus sincères félicitations à ce jeune fonctionnaire.

Infanticide

Vendredi dernier, dans l'après-midi, des personnes remarquèrent qu'un objet enveloppé de papier et de toile flottait dans une mare avoisinant la côte de Peyral.

Poussées par la curiosité, elles virent se rendre compte de la nature de ce paquet, et constatèrent, non sans surprise, qu'un enfant avait été enveloppé et jeté dans la mare.

M. le Juge de paix, avisé, se transporta sur les lieux avec la gendarmerie et procéda aux constatations d'usage.

Le petit cadavre fut transporté à l'hospice, où M. le docteur Roudié pratiqua l'autopsie. L'enfant a paru avoir séjourné dans l'eau depuis quinze jours et être né viable.

Une enquête est faite.

Bibliographie

52, rue St-Georges, Paris, IX^e
PUBLICATIONS DE FAMILLE
LA TOILETTE DES ENFANTS
Recueil de Modes enfantines
Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois
12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches colorées. — Modèles de Robe. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons déoupsés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc. Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES
9^e édition, considérablement augmentée
MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques d'linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapiserie. — Trikot. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Macramé, augmentés de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toiles gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Eclaircissement, la Photominiature, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES
Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

Les Livres Indispensables

La « Collection Familia » dont la Librairie des Annales politiques et littéraires commence aujourd'hui la publication, sera l'Encyclopédie des ouvrages pratiques absolument indispensables à la maison.

Quoique chaque volume forme un ouvrage séparé, n'ayant aucune attache avec les autres, l'ensemble constituera une véritable bibliothèque de la vie en famille.

Ce qui nous a surtout frappé en parcourant le premier volume paru : l'Hygiène dans les soins de toilette chez la jeune fille et chez la femme par Mme Jeannine Martay, c'est la clarté des recommandations et la simplicité des instructions et des formules.

On voit qu'il a dû être écrit par une main : jeunes femmes, et jeunes filles doivent lire ce précieux manuel.

Très bien tiré sur beau papier, large format à la mode, coquettement relié, c'est bien un ouvrage de bibliothèque. Tous les autres volumes auront le même aspect et la même reliure. Et le volume ne coûte que 2 fr. 50 !

De semaine en semaine, les 50 volumes de la « Collection Familia » paraîtront et la collection sera complète à la fin de l'année prochaine.

La semaine prochaine, ce sera : Le droit

usage de la Famille, par M. Brisset Bonnetain ; puis : En l'absence et dans l'attente du médecin, par le docteur Crinon qui, sous le pseudonyme de « docteur Tant-Mieux », a longtemps donné d'utiles conseils aux abonnés d'une revue populaire ; — L'entretien et les petits réparations à l'habitation et au mobilier, par M. G.-B. de Savigny ; — Les consuetudes, les coutumes et les liqueurs de ménage, par M. Jacques Léchalet ; — Soins et Hygiène de la première enfance, par le docteur Ed. Lesné, médaille d'or des hôpitaux de Paris.

Nous parlerons du reste de chacun des ouvrages de la Collection, lors de son apparition.

J. R.

La Librairie des Annales enverra franco chaque volume et dès à présent « L'Hygiène dans la toilette » à nos abonnés et à nos lecteurs qui lui en feront la demande accompagnée de 2 fr. 50 en mandat ou timbres-poste et adressée à M. le Directeur de la Librairie des Annales, 43, rue Saint-Georges, à Paris.

Une enquête sur le dépeuplement de la France

La Revue hebdomadaire annonce la publication de mai à juillet d'une enquête sur « le Dépeuplement de la France. » Elle consacrera plusieurs articles à cette enquête ; ils seront signés notamment par MM. A. de Faville, de l'Institut ; Gide, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Mgr Gibier, évêque de Versailles ; Dr Burlureau, professeur au Val-de-Grâce ; Lyon-Caen, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris...

Prix de l'abonnement : 3 mois : 5 fr. 75. Adresser demandes et mandats à M. J. PITAULT, éditeur de musique, 5, rue de la Banque à Paris.

LE PIANO

Journal mensuel de musique pour violon seul, paraissant le 20 de chaque mois. Sommaire du n° du 20 avril :

Jean Norbert, en allant aux vignes. — A. Tridémé, bourrée pour 2 violons. — H. Porteleit, chant-clair 2^e marche. — J. Mazot, Suzon, schottisch. — Ch. Miquel, Toloza, valse. — E. Jouve, Marguerite, rêverie.

L'abonnement d'un an, donnant droit à deux morceaux en prime à choisir dans la liste insérée dans le journal. 3 francs 75.

Adresser demandes et mandats à M. J. PITAULT, éditeur de musique, 5, rue de la Banque à Paris.

LE VIOLON

Journal mensuel de musique pour piano, paraissant le 25 de chaque mois. Sommaire du n° du 25 avril :

Impromptu, W. Hume. — Retour des foins, Jean Norbert. — Li li, Gavotte, Jean Mazot. — Troublant baiser, valse caprice, Masedrey.

Le Numéro : un franc
L'abonnement d'un an, donnant droit à deux morceaux en prime, à choisir dans une liste insérée dans le Journal, six francs.

Adresser demandes et mandats à M. J. PITAULT, éditeur de musique, 5, Rue de la Banque, à Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 1^{er} Mai

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

A. de Foville de l'Institut, Le Dépeuplement de la France (I). — Gaston Bonnier de l'Académie des sciences, Les Sensations des abeilles et des fourmis. — Louis Bertrand, Les Bains de Phalère (I).

— Henry Bordeaux, La Vie au théâtre. — L. Pervinque, Chronique scientifique.

Les Mœurs de la vie. — Les Faits et les idées au jour le jour. — La Revue des revues étrangères. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie sportive. — Chronique financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

La révolution Turque : Nazim-Bey, ministre du cabinet jeune turc, assassiné le 13 avril 1909. — Husni Pacha, commandant du 3^e corps turc, qui est venu investir Constantinople et protéger le Parlement qui tint ses séances à San-Stefano. — Une séance du Parlement turc. — Tweedk Pacha, grand vizir. — La cérémonie du Sélamlik. — Mgr Sabaghian, patriarche arménien. — Vue d'Adana, où ont eu lieu les massacres de chrétiens. — Le prince Rechad Effendi, désigné pour succéder au sultan.

Actualités : Le prince et la princesse Nashimoto, cousins de l'empereur du Japon, reçus officiellement à l'Élysée par le Président de la République française. — Les pèlerins sur la place Saint-Pierre, le jour de la béatification de Jeanne d'Arc. — L'intérieur de Saint-Pierre pendant la cérémonie papale.

La mission française au Maroc : La mission française allant vers Fez, escortée

par les tribus. — La mission passant un oued — Fez : une des portes du plaisir. — La mission reçue par le sultan dans les jardins du palais. — La mission et les vizirs marocains dans le palais du sultan. — Le ministre de France quittant le sultan après son audience de congé.

Le Président de la République à Nice : La statue de Léon Gambetta, inaugurée à Nice par le Président de la République.

Au salon des artistes français. La comtesse de X... par Marcel Baschet, grande médaille du Salon de 1908.

L'instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Bulletin Financier

Paris, 3 Mai.

Le marché hésitant à l'ouverture est devenu lourd en séance.

La situation intérieure cause en Bourse une grande appréhension qui se traduit par de nombreuses ventes de la Rente française au comptant.

Le reste de la cote est faible sur des nouvelles moins favorables de Turquie.

Notre 3 0/0 recule à 97,52.

Les fonds russes sont moins bien tenus. Le 3 0/0 1891 fléchit à 74,30, le 1896 à 73,20, le 5 0/0 1906 à 104,35 et le Consolidé à 89,35.

L'Extérieure espagnole se traite à 98,97, le Turc à 93,35, l'Italien à 104,50 et le Portugais à 61,90.

Dans le compartiment des Etablissements de crédit, la Banque de Paris s'inscrit à 1633, le Comptoir d'Escompte à 715 et le Crédit Lyonnais à 1217.

Les chemins français sont en baisse, le Lyon se négocie à 1360, le Midi à 1147, le Nord à 1749, l'Orléans à 1355 et l'Ouest

Chronique agricole

avoine macérée pour chevaux

La macération est une coutume anglaise. Dans toutes les auvergnaises on trouve de l'avoine préalablement macérée prête à être servie aux chevaux. La digestibilité est excellente. Pourtant on pense généralement que le principe existant de l'avoine, l'avenine se trouve par le fait atténué.

Le concassage, très employé depuis quelques années en France, rend aussi l'avoine très digestible. Mais il y a quelques pertes par suite de la réduction en farine de la noix du grain, perte qui n'existe pas avec le trempage. Au concassage également il est reproché de diminuer la force de l'avenine.

C'est pour cette raison que l'aplatissage qui brise la coque sans réduire en farine et sans modifier la vertu existante de l'avoine, est actuellement préféré. La digestibilité est excellente, car aucun grain n'est retrouvé dans les déjections. Pour un cheval dont on veut exiger un travail vite, l'aplatissage paraît préférable. Pour un cheval qui ne doit fournir que des allures modérées, on peut aussi bien faire macérer. Dans ce cas, ne pas laisser l'avoine infuser plus de dix minutes dans l'eau chaude, avant de la donner aux chevaux.

Enfin, on peut utilement mélanger les deux systèmes en donnant au retour du travail une ration d'avoine macérée, et de l'avoine aplatie aux autres repas.

Chemin de fer d'Orléans

Dans le but de faciliter aux malades peu fortunés le séjour dans les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Néris et de Cransac au début et à la fin de la saison, alors que les traitements peuvent être suivis dans des conditions moins onéreuses, la Compagnie vient de prendre, à titre d'essai, pour l'année 1909, les dispositions ci-après :

Les billets individuels d'aller et retour délivrés du 1^{er} au 15 Juin et du 15 Août au 30 Septembre à toute gare du réseau d'Orléans pour les gares desservant les stations ci-dessus seront exceptionnellement valables 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée ; ces billets ne sont pas susceptibles de prolongation.

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En 1^{re}, 2^e et 3^e classes délivrés aux familles d'au moins 3 personnes de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ : 1^{re} Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de trois billets aller et retour ordinaires du tarif G. V. n° 2 ; par personne en plus, réduction de 50 0/0. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.) Ces billets sont soumis, quand à la vali-

dité et aux arrêts en cours de route, aux mêmes conditions que les billets aller et retour ordinaires.

2^e Saison de printemps. (1) — Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de quinze jours, moyennant supplément.

3^e Saison d'été. (1) — Du 25 Juin au 1^{er} Octobre. Validité jusqu'au 5 Novembre.

Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 0/0 pour la 4^e et 75 0/0 pour la 5^e et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrances à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

(4) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Avoyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 4 et 18 Juin et 1^{er} Juillet 1909.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 4 et 18 Juin et 1^{er} Juillet prochain au départ de Rodez et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus), St-Géry (inclus) et la Madeleine (inclus), Naussac (inclus) et Lexos (inclus) Decazeville... 35 f. 10

Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac, Vers (inclus) et Noailles (inclus)..... 32 f. 10

Gares comprises entre Vic-sur-Cère (inclus) et Saint-Denis-près-Martel (inclus)..... 31 f. 10

Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montagnac-Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-St-Hilaire (inclus)..... 29 f. 10

Vigeois et Uzerche..... 26 f. 10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et, d'autre part, aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus ; elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1^{er} Billets d'aller et retour individuels. Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 0/0 suivant la classe et le parcours.

2^e Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés, aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 60 kilomètres au moins du point de départ :

a) Saison de Printemps — Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

b) Saison d'été. — Du 25 Juin au 1^{er} Octobre. Validité : jusqu'au 5 Novembre. Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 % pour la 4^e et de 75 % pour la 5^e et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrances à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Avoyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz les 11 et 25 Juin 1909.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 11 et 25 Juin prochain au départ de Neussargues et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR)

Gares comprises entre Figeac (inclus) et La Capelle-Viescamp (inclus)..... 32 f. 10

Gares comprises entre St-Denis-près-Martel (inclus) et Arvant (inclus), Neussargues (inclus) et Condat-St-Amandin (inclus) 31 f. 10

Gares comprises entre Nieudan-St-Victor (inclus) et Vendes (inclus)..... 28 f. 10

Gares comprises entre Lagnac (inclus) et Savennes-St-Etienne-Clos (inclus), Riom-ès-Montagnes (inclus) et Bort... 27 f. 10

Gares comprises entre Clermont-Ferrand (inclus) et Giat (inclus), Le Mont-Dore (inclus) et Laqueuille, Sornac-St-Rémy, Ussel, Les Rosiers d'Egletons (inclus) et Eygurande-Merlines... 26 f. 10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et, d'autre part, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : Souvenir de mon voyage en Touraine, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; Touraine, Bretagne Auvergne, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : La Touraine et ses Châteaux. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges. De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême. D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon. De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen. De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la

Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Stations Thermales et Hivernales

des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année, de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 %, en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{er} et 3^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 francs. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

ETUDE

DE

M^e Paul AGAR

NOTAIRE A CAHORS

VENTE

aux enchères

DU

"Grand Bazar du Quercy"

A CAHORS

A la requête de Madame Angéla VEYRIÈRES, sans profession, veuve de Monsieur Antoine GRELLIER, demeurant à Cahors, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale de Denise GRELLIER et de Marcel-Joseph-Baptiste GRELLIER, ses deux enfants mineurs.

En présence de Monsieur François GRELLIER, négociant, demeurant à Ambrières, subrogé-tuteur des dits mineurs.

Il sera le **Jeudi treize Mai mil neuf cent neuf**, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e AGAR, notaire à Cahors, à ce commis par un jugement rendu par le tribunal de première instance de Cahors le 31 mars 1909, procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un fonds de commerce d'articles de bazar, connu sous la dénomination de "Grand Bazar du Quercy", exploité à Cahors, rues Fénelon et de l'Université, n° 1, dans les locaux d'une maison appartenant à Monsieur ALBERT et comprenant l'enseigne de "Grand Bazar du Quercy" sous laquelle le dit fonds de commerce est exploité, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des locaux où il est exercé, le matériel servant à son exploitation et les marchandises en dépendant.

Sur la mise à prix de vingt mille francs, **20.000** fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé en l'étude de M^e AGAR où l'on peut en prendre connaissance.

Consignation **10.000** fr. pour enchères.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Travail d'écritures, facile à faire chez soi, à l'insu de tous, bien rétribué, écrire de suite. Agence Red-Star, 5, rue des Isles, Paris.

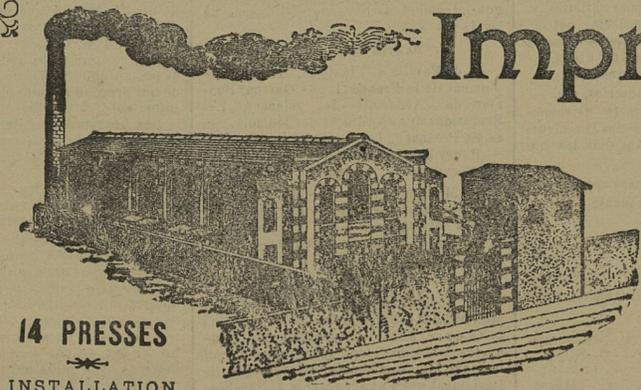
Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS